

# Lisez-moi V3.02.015 – 3 décembre 2025



## V.3.02.015 / 3 décembre 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.015 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► [Téléchargement de la mise à jour](#)

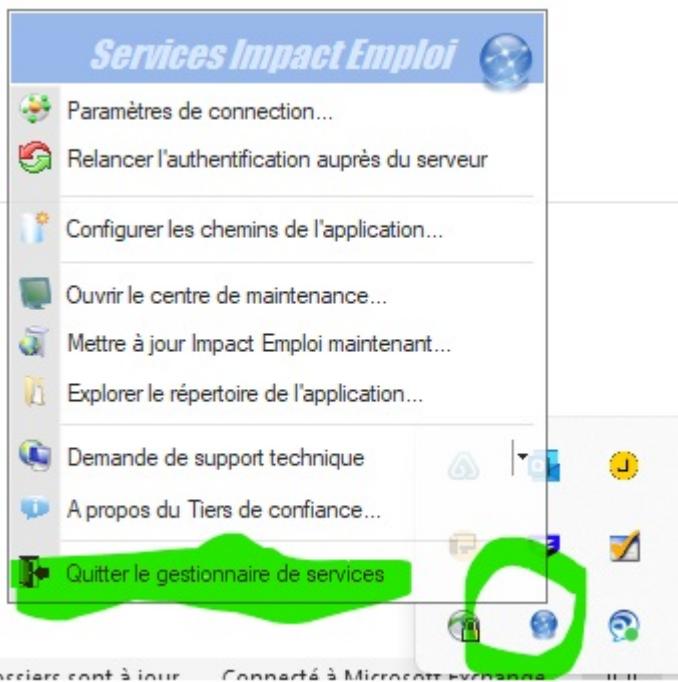
Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre

**poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...)** durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte :** il convient de **fermer le logiciel et le gestionnaire de service sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

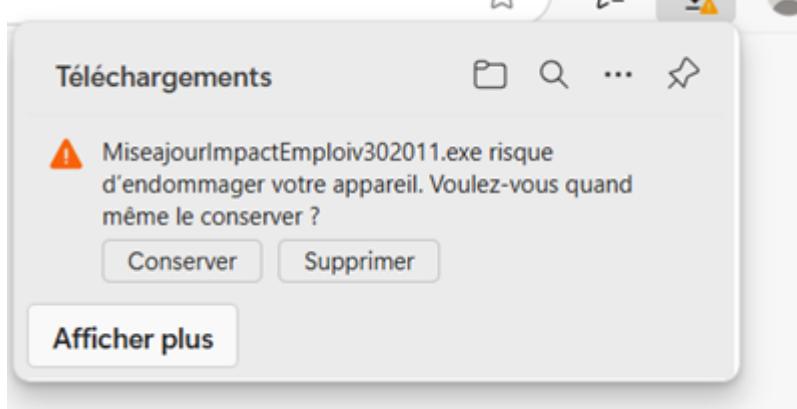
Pour le gestionnaire de service :



Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

Microsoft recommande aux administrateurs de sécurité qui pourraient empêcher l'installation et accepter ou bloquer les autorisations de faire des modifications, lorsque ce type de message apparaît.

Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « **Conservez** »

---

#### ► **Prise en charge des demandes d'assistance**

Nous sommes en pleine réorganisation de l'assistance suite à des changements de personnels. Les délais de prise en charge de vos demande peuvent être allongés. Nous vous invitons à être vigilant concernant vos saisies.

Les prises en charge d'assistance sont priorisées, en fonction des sujets :

- 1/ Blocage ou accès au logiciel
  - 2/ Appui à l'installation des mises à jour
  - 3/ Déblocage des dépôts DSN
  - 4/ autres demandes dont modifications de contrats
- 

#### ► **Déclaration fin de contrat**

Les modalités **annule** et **annule et remplace** sont livrées dans cette version.

Nous attirons votre attention sur le fait de **bien faire la distinction entre une DSN évènementielle fin de contrat Annule et une Annule et remplace**.

**En effet, il en est de votre responsabilité de procéder à l'envoi du bon type de DSN selon votre cas.**

**Pour rappel** : la DSN évènementielle fin de contrat annule permet l'annulation d'une fin de contrat après envoi d'une DSN évènementielle fin de contrat transmise et acceptée, et la DSN évènementielle fin de contrat annule et remplace permet la modification d'une fin de contrat après envoi d'une DSN

évenementielle fin de contrat transmise et acceptée.

---

**A noter : nous tenons à vous rappeler de veiller autant que possible à la fiabilisation des informations concernant la déclaration d'une fin de contrat afin d'éviter d'avoir à effectuer une modification future.**

Précision : Vous ne retrouverez pas l'attestation employeur rematérialisée (AER) sur le site de France Travail mais seulement sur le site de net Entreprise.

[Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de Contrat de Travail Unique](#)

---

► **TOPAZE** :

Le service TOPAZE pour la récupération des taux PAS des nouveaux salariés est fermé.

Vous devez utiliser le signalement ADV développé dans le logiciel : [consultez la fiche pratique signalement ADV](#)

---

► **Accès aux fiches pratiques** :

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#).

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.





## ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

### ► DSN 2026 – Service de Prévention et de Santé au Travail

La saisie du service de santé au travail sera obligatoire dans les fichiers DSN 2026.

Si vous ne l'avez pas déjà renseigné dans le logiciel, pensez à récupérer l'information auprès des employeurs.

Elle se saisit ici :

NB : Une actualisation du référentiel est effectué dans cette mise à jour.

A noter qu'une erreur technique ne permet pas d'afficher les caisses pour les employeurs relvant de l'Urssaf de Normandie. Afin de faire apparaitre la liste, il convient de reselectionner au niveau de l'organisme : 287- URSSAF de NORMANDIE.

Pour rappel , l'adhésion au Service Santé du Travail (médecine du Travail) est une obligation qui est à la charge de l'employeur. l'employeur doit être en possession d'une facture ou d'une attestation d'adhésion.

 RETOUR  
SOMMAIRE



## ADMINISTRATIF SALARIE

 RETOUR  
SOMMAIRE



## BULLETIN DE SALAIRE

 RETOUR  
SOMMAIRE



## RAPPELS

### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.15**:



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

**Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.**

**Information :** L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

#### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

**Nouveau** : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**

RETOUR  
SOMMAIRE



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Utilisation du service de déclaration fin de contrat de travail unique](#)
- [Exécuter une requête](#)
- [Gérer les congés payés](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Mise à jour Mode connexion](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**



---

**Lisez-moi V3.02.014 – 15 octobre 2025**



## V.3.02.014 / 15 octobre 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.014 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

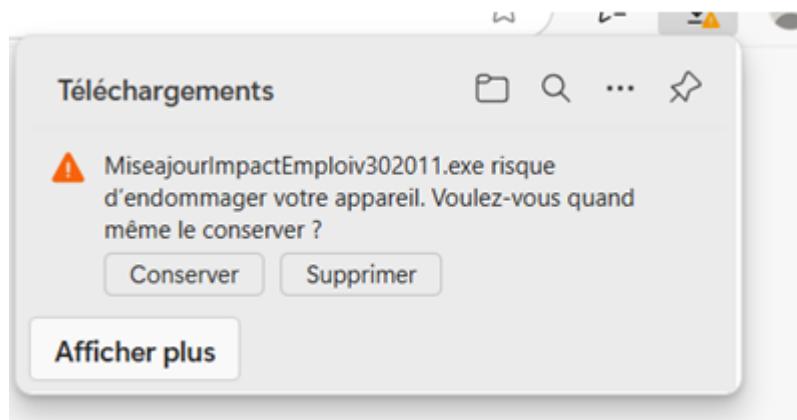


**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

soyez attentif aux paramètres de sécurité qui pourraient empêcher l'installation et acceptez si besoin les autorisations de lancer les séances, lorsque ce type de message apparaît.

Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « **Conservez** »

---

#### ► Fin de Windows 10

Malgré les annonces de Microsoft, Impact Emploi reste fonctionnel avec Windows 10.

---

#### ► DSN 2026 – Service de Prévention et de Santé au Travail

La saisie du service de santé au travail sera obligatoire dans les fichiers DSN 2026.

Si vous ne l'avez pas déjà renseigné dans le logiciel, pensez à récupérer l'information auprès des employeurs.

Elle se saisit ici :

**Impact Emploi - [Fiche administrative employeur]**



# **IMPACT EMPLOI**

## **Fiche administrative employeur**



Siret :	00014	Raison soc. :			
Forme jur. :	ASS	ASSOCIATIONS	Monsieur le Président	- Archivé :	Non
<b>Organismes collecteurs</b>					
Type de caisse	Régime	Nom organisme			
Urssaf	Général	287 - URSSAF de NORMANDIE			
Assurance chômage	Général	POLE EMPLOI BASSE NORMANDIE			
Retraites complémentaires	Général	HUMANIS (Abelio) /			
Formation professionnelle	Général	OPCO Santé			
Médecine du travail	Général				

**EDI**  **Ajouter** **Supprimer**

**Médecine du travail**

**EDI**  **Ajouter** **Supprimer**

**Navigation**

**Général**

Créer un employeur :  Fiche vide

Modifier un employeur :  Ouvrir  Enregistrer

Editions :  Courriers types

- Retour à l'écran principal
- Convention collective
- Identification des organismes
- Retraite complémentaire
- Prévoyance/Retraite
- Identification recette des impôts
- Taux accident du travail
- Coordonnées bancaires et mode de
- Formation professionnelle
- Informations complémentaires
- Liste des salariés
- Historique des messages

**MODIFICATION** **quitter**

**NB :** Une actualisation du référentiel sera effectué lors d'une prochaine mise à jour.

---

### ► **Déclaration fin de contrat**

Nous sommes toujours en cours de développement concernant l'annulation d'une déclaration de fin de contrat transmise et conforme et l'annulation et remplacement d'une déclaration de fin de contrat transmise et conforme.

Précision : Vous ne retrouverez pas l'attestation employeur rematérialisée (AER) sur le site de France Travail mais seulement sur le site de net Entreprise.

**A noter : nous tenons à vous rappeler de veiller autant que possible à la fiabilisation des informations concernant la déclaration d'une fin de contrat afin d'éviter d'avoir à effectuer une modification future.**

[Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de Contrat de Travail Unique](#)

---

## ► Accès aux fiches pratiques :

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#).

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



## ADMINISTRATIF SALARIE

### ► Requête RQTH

Une requête **69 – Salarié RQTH** est à votre disposition pour identifier les salariés concernés.

### ► Aide au remplissage France Travail

L'aide au remplissage a été revue pour corriger les anomalies d'affichage.

La requête **76 – Attestation pôle emploi** est à votre disposition pour récupérer les salaires des 24 derniers mois. Un mode opératoire pour l'utiliser est présent dans ce lisez-moi : : [Lisez-moi V101 – août 2021 – Le site du service Urssaf Impact emploi association](#)

### ► Agenda

Vous avez la possibilité de purger les informations affichées sur l'agenda. une fiche pratique est à votre disposition : [Purger-l'agenda](#)



## BULLETIN DE SALAIRE

### ► Prime conventionnelle

Une nouvelle rubrique a été ajoutée dans « Données conventionnelles ». Vous pouvez précisez son intitulé dans la zone libellé libre :

**Impact Emploi - [Bulletin de salaire]**

**Fiche du bulletin de salaire**

Siret	<input type="text" value="4"/>	Raison sociale	<input type="text" value="T"/>																																																								
NNI	<input type="text" value=""/>	Salarié	<input type="text" value="CICL Spes"/>																																																								
Mars 2025		Periode d'emploi	01/03/2025 au 31/03/2025	1er Trimestre 2025																																																							
Quotité	<input type="text" value="10,00"/>																																																										
Salaire de base	<input type="text" value="280,00"/>																																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Données conventionnelles</th> <th colspan="3">Pénibilité</th> </tr> <tr> <th>Libellé</th> <th>Complément Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Début rattachement</th> <th>Fin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indemnité différentielle de reprise</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>01/03/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salaire additionnel</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>01/03/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Acquisition compétences palier 1</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>01/03/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Acquisition compétences palier 2</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>01/03/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Acquisition compétences palier 3</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>01/03/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Acquisition compétences palier 4</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>01/03/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnités de maintien de salaire</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>01/03/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prime personnelle</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>01/03/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Prime conventionnelle</b></td> <td></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>01/03/2025</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Données conventionnelles		Pénibilité			Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin	Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/03/2025		Salaire additionnel		0,00	01/03/2025		Acquisition compétences palier 1		0,00	01/03/2025		Acquisition compétences palier 2		0,00	01/03/2025		Acquisition compétences palier 3		0,00	01/03/2025		Acquisition compétences palier 4		0,00	01/03/2025		Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/03/2025		Prime personnelle		0,00	01/03/2025		<b>Prime conventionnelle</b>		<b>0,00</b>	<b>01/03/2025</b>	
Données conventionnelles		Pénibilité																																																									
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin																																																							
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/03/2025																																																								
Salaire additionnel		0,00	01/03/2025																																																								
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/03/2025																																																								
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/03/2025																																																								
Acquisition compétences palier 3		0,00	01/03/2025																																																								
Acquisition compétences palier 4		0,00	01/03/2025																																																								
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/03/2025																																																								
Prime personnelle		0,00	01/03/2025																																																								
<b>Prime conventionnelle</b>		<b>0,00</b>	<b>01/03/2025</b>																																																								
<b>Brut</b>	280,00	<b>Net imposable</b>	228,19																																																								
<b>Net à payer avant imposition</b>	202,53	<b>Net à payer après imposition</b>	202,53																																																								

**Navigation**

**Général**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net

---

- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

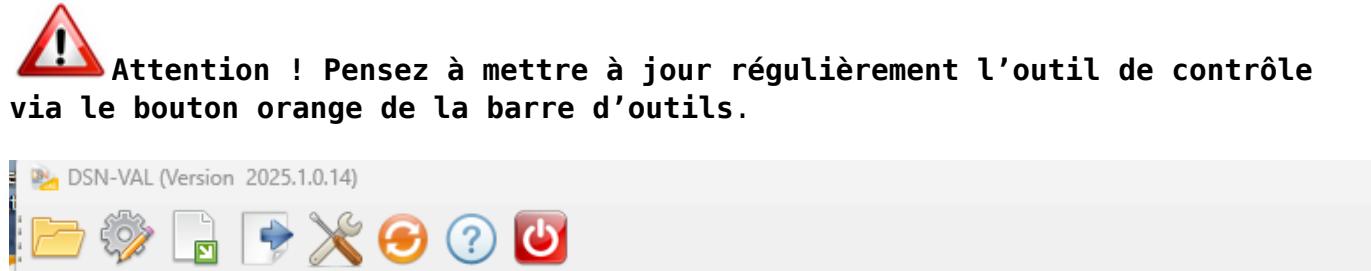


## RAPPELS

## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.14**:



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

**Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.**

**Information :** L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

## ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos  **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

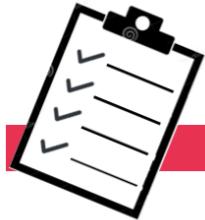
**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

**Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.**

L'équipe Impact emploi vous remercie !

**Nouveau** : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**

 RETOUR  
SOMMAIRE



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Utilisation du service de déclaration fin de contrat de travail unique](#)
- [Exécuter une requête](#)
- [Gérer les congés payés](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Mise à jour Mode connexion](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**

 RETOUR  
SOMMAIRE

# Lisez-moi V3.02.013 – 03 septembre 2025



## V.3.02.013 / 03 septembre 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.013 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation

apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

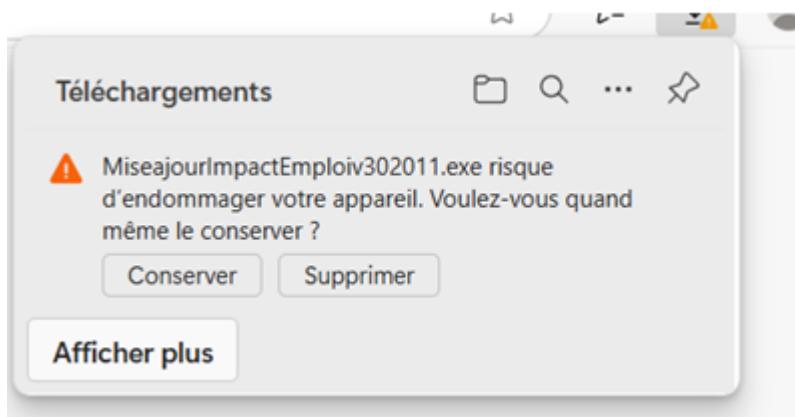


**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

Soyez attentif aux paramètres de sécurité qui pourraient empêcher l'installation et **accepter si besoin les autorisations de lever les sécurités, lorsque ce type de message apparaît**.

Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « **Conservez** »

---

#### ► **Apprentis – nouveaux choix d'exonération**

A partir de cette version, vous avez la possibilité de sélectionner le choix 'Exo P0 79%' ou 'Exo P0 50%'. A vous de choisir l'exonération correspondante à votre situation.

---

#### ► **Déclaration fin de contrat**

Nous sommes toujours en cours de développement concernant l'annulation d'une déclaration de fin de contrat transmise et conforme et l'annulation et remplacement d'une déclaration de fin de contrat transmise et conforme.

Précision : Vous ne retrouverez pas l'attestation employeur rematérialisée (AER) sur le site de France Travail mais seulement sur le site de net Entreprise.

**A noter : nous tenons à vous rappeler de veiller autant que possible à la fiabilisation des informations concernant la déclaration d'une fin de contrat afin d'éviter d'avoir à effectuer une modification future.**

[Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de Contrat de Travail Unique](#)

---

► **Accès aux fiches pratiques :**

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#).

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



RAPPELS

## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.13**:



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

**Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.**

**Information :** L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

## ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

**Nouveau** : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Gérer les congés payés](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Mise à jour Mode connexion](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

# Lisez-moi V3.02.011 – 22 juillet 2025



## V.3.02.011 / 22 juillet 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.011 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la

**mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

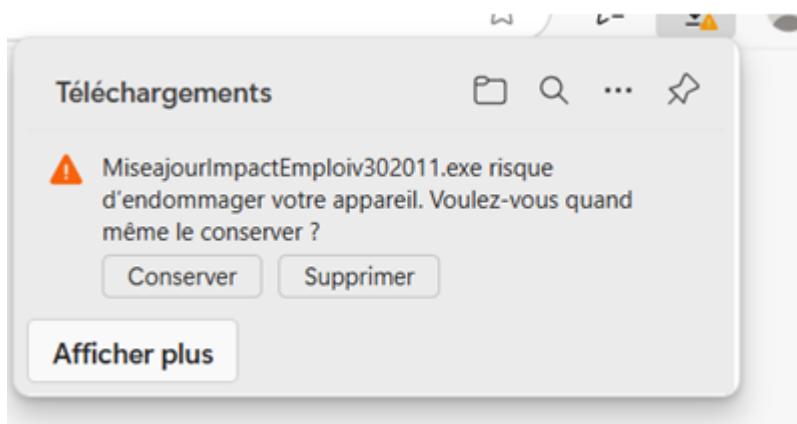


**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

Soyez attentif aux paramètres de sécurité qui pourraient empêcher l'installation et accepter si besoin les autorisations de lever les sécurités, lorsque ce type de message apparaît.

Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « **Conservez** »

► **Signalement Fin de contrat**

A partir de cette version, vous avez la possibilité de récupérer automatiquement les AER (Attestation Employeur Rematérialisée).

**Dans cette version, vous avez la possibilité de déposer uniquement les fins de contrat du mois de juillet.**

**Une nouvelle version technique (3.02.012) sera mise à votre disposition au cours de la 2nde quinzaine du mois d'août. Elle ouvrira les dépôts correspondant aux fins de contrat du mois d'août et les mois suivants.**

Attention le dépôt des fichiers dans le cas d'une annulation fin de contrat ou une modification fin de contrat ne sont pas disponibles. Veillez à disposer de toutes les informations fiables dès le premier dépôt.

[Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de Contrat de Travail Unique](#)

► **Signalement d'amorçage « Appel de taux PAS »**

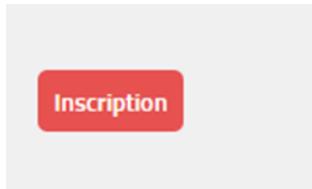
Une nouvelle fonctionnalité vous est proposée pour récupérer le taux PAS d'un salarié nouvellement créé dans votre base.

[Consultez la fiche pratique « Appel de taux PAS»](#)

► **Accès aux fiches pratiques :**

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#).

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



**PARAMETRAGE**

► **Artiste intermittent (CCN 1285, 9999, 0014, 2310, 2642 et 3090)**

Ajout du contrat – Frais de santé isolé et famille

Mutuelle Isolé :  
PO TA / PP TA: 0,575

Mutuelle famille :  
PO TA/PP TA : 1,23

## ► **CCN FAMILLES RURALES (IDCC 1031)**

Les taux de prévoyance ont été mis à jour, à effet du 1er juillet 2025.

 RETOUR  
SOMMAIRE



### RAPPELS

## ► **Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer**

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.13**:



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

**Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.**

**Information :** L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

## ► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos  **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

**Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.**

L'équipe Impact emploi vous remercie !

**Nouveau** : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



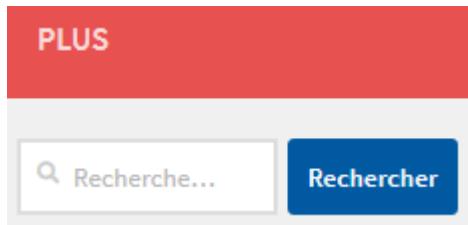
## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Gérer les congés payés](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Mise à jour Mode connexion](#)

- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



[RETOUR  
SOMMAIRE](#)

## [\*\*Lisez-moi V3.02.010 – 19 juin 2025\*\*](#)



### **V.3.02.010 / 19 JUIN 2025**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.010 d'Impact emploi association.

---

## Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► **Téléchargement de la mise à jour**

**Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.**



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

Soyez attentif aux paramètres de sécurité qui pourraient empêcher l'installation et **accepter si besoin les autorisations de lever les sécurités, lorsque ce type de message apparaît**.

**Une fois la version 3.02.010 installée, vous aurez accès au mode connexion et vous pourrez ainsi quitter le mode assistance : [ici la fiche pratique](#)**

 RETOUR  
SOMMAIRE



## PARAMETRAGE

### ► CCN SPORT

- Salaire au 1er juillet 2025

La nouvelle grille de salaire à appliquer au 1er juillet 2025 a été mise à jour.

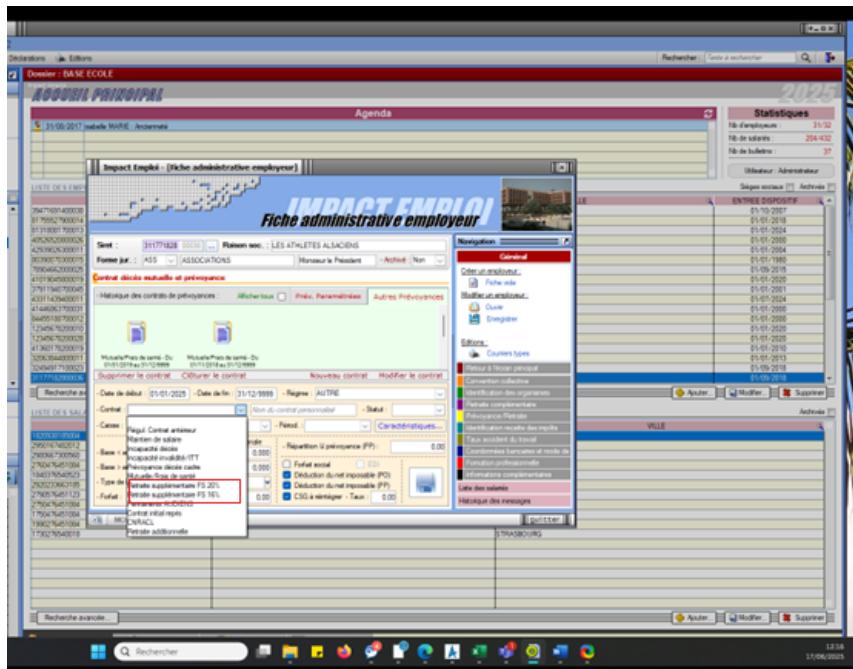
- Frais de santé pour les organismes labellisés

Paramétrage de la cotisation 0.96 % hors Alsace Moselle et 0.61 % pour l'Alsace Moselle du PMSS avec la répartition P0/PP 50/50

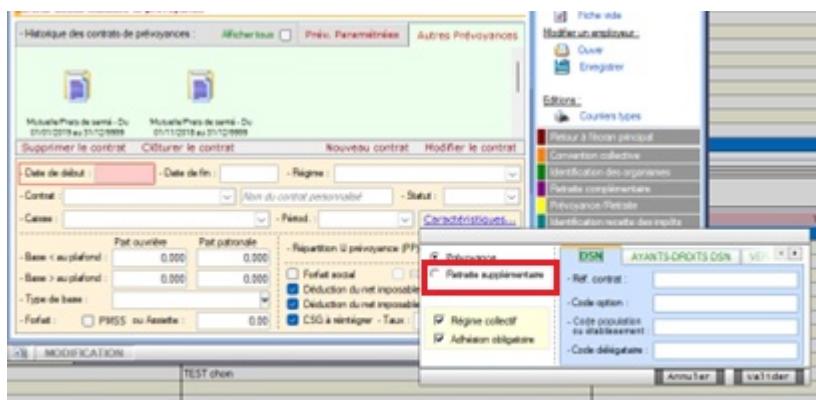
### ► Retraite supplémentaire

Le paramétrage de la retraite supplémentaire s'effectue dans l'onglet « AUTRES PREVOYANCES ».

Vous devez sélectionner la ligne concernée par le taux de forfait social appliqué.



Puis cocher « retraite supplémentaire » dans les caractéristiques du contrat :



## ►Prévoyance – cotisation employeur annuelle

La saisie de la cotisation employeur annuelle a été modifiée.

Celle-ci est développée dans le logiciel dans la rubrique « **Autres prévoyances** ».



**Avant de créer le contrat, assurez-vous que cette cotisation est identifiée sur la FPOC.**

Où trouver la fiche paramétrage FPOC ? : [ici la fiche pratique](#)

## Mode d'emploi :

1/ Créer un contrat sur 1 mois, pendant la période du 1er trimestre de l'année

*Exemple : date de début : 01/03/2025 date de fin 31/03/2025*

2/ Sélectionner **Régime : COTISATION ETABLISSEMENT**

3/ Sélectionner **Type de base 20 – MONTANT FORFAITAIRE PREVOYANCE**

4/ Saisir le montant de la cotisation

5/ Saisir au niveau des informations DSN: Réf. contrat du contrat à partir de référence contrat et alimenter le **Code population ou établissement** avec le code cotisation établissement

Exemple :

Début et fin de validité	Code organisme délégataire	Code délégataire	Référence contrat	Code de cotisation établissement Libellé	Périodicité paiement déclaration	Montant et / ou taux	Désignation (Libellés type / cotisation / détail)
15/03/2022	AZ0001	DIGES1	PI85726CAADP	090 Cotisation spécifique Prévoyance	Trimestriel Annuel	9.00 €	Montant forfaitaire pour l'entreprise cotisation ADPS

Contrat décès mutuelle et prévoyance

- Historique des contrats de prévoyances :  Afficher tous  Prév. Paramétrées  Autres F

!

Prévoyance  Retraite supplémentaire

Régime collectif  Adhésion obligatoire

**DSN** AYANTS-DROITS DSN VER

- Réf. contrat : PI85726CA000

- Code option :

- Code population : 090

- Code délégataire :

Annuler Valider

Part ouvrier Part patronale - Répartition IJ prévoyance (PP) :

- Base < au plafond :  nnnn  nnnn

Une requête est à votre disposition pour identifier sa déclaration. Elle se nomme 78.1 Cotisations prévoyance établissement

RETOUR  
SOMMAIRE



## BULLETIN DE SALAIRE

### ► Onglet régularisation

L'onglet régularisation est réouvert.

Vous pouvez saisir vos régularisations de taux AT. Pour cela, il convient de saisir cette régularisation sur 2 lignes : une ligne pour l'annulation du taux AT saisi en erreur et une ligne pour saisir le taux AT correct.

Chaque ligne saisie doit correspondre à une période égale ou infra mensuelle.



Veuillez à sélectionner le bon CTP.

*Exemple :*

The screenshot shows a software window titled "Impact Emploi - [Régularisations de cotisations]". The main area displays a grid of data rows. A large graphic of a staircase is visible on the left. On the right, there is a logo for "TYCOON" and the text "Régularisation de cotisations". Below the grid, there is a toolbar with various icons. The grid itself has columns labeled: Cotisation, Début rattachement, Fin rattachement, Type régul., Assiette salariale, Taux salarial, Montant salarial, Assiette patronale, Taux patronal, Montant patronal, and a small icon. Two rows of data are visible:

Cotisation	Début rattachement	Fin rattachement	Type régul.	Assiette salariale	Taux salarial	Montant salarial	Assiette patronale	Taux patronal	Montant patronal	
100-AT- Régime général	01/01/2025	31/01/2025	Taux et assiette	0,00	0,00	0,00	-1 300,00	1,38	-17,94	▲
100-AT- Régime général	01/01/2025	31/01/2025	Taux et assiette	0,00	0,00	0,00	1 300,00	1,42	18,46	▼

### ► Abondement PEE, PEI, PERECO

les paramétrages du forfait social et assujettissement CSG/CRDS sont paramétrés dans le logiciel pour les abondements des plans d'épargne salariale.

Régul. salaires					
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature	Frais professionnels	
Primes gratifications	Ajustement sur le net	Chômage	intégration PP prévoyant	Autres éléments revenus	
Chèques vacances ...		Vers.Santé/Intéressement/Abond.PEE		Libellé libre ...	
Libellé	Montant	Participation patronale	Participation salariale	Montant Soumis	Montant soumis CSG non déductible
Versement santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
Intéressement					
Abondement PEE 20%					
Abondement PEE 16%					
Abond. PERECO 16%					
Abond. PERECO 20%	0,00	<b>Net imposable</b>		0,00	
Abondement PEI 16%	0,00	<b>Net à payer après imposition</b>		0,00	
Abondement PEI 20%					

NOUVEAU

RETOUR  
SOMMAIRE



## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).

Inscription

## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.11** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

**Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.**

**Information :** L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

## ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

**Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.**

L'équipe Impact emploi vous remercie !

**Nouveau** : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Mise à jour Mode connexion](#)
- [Gérer les congés payés](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

# Lisez-moi V3.02.004 – Novembre 2024



## V.3.02.004 / 8 novembre 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.004 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « [Inscription](#) » de la page d'accueil.*



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

## ► Rattachement du bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
  
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

Retrouvez la fiche pratique [Régularisations – Fonctionnement général.](#)



## PARAMETRAGE

## ► SMIC 1er novembre 2024

Le montant du SMIC a été mis à jour.

## ► **CCN SPORT – prévoyance cadre**

Mise à jour des taux : 0.73% (0.365 P0 et 0.365 PP) + 0.11% non soumis à CSG/CRDS

## ► **Paramétrage DSN 2025**



Les développements pour la DSN 2025 sont en cours. De nouveaux affichages sont développés :

1/ rubrique fin de contrat

la case pour le refus de la proposition d'un CDI est créée, au niveau de l'onglet fin de contrat.

2/ case plafond mensuel de sécurité social pour le calcul de la prévoyance.

A partir de janvier 2024 lors de la saisie d'un contrat de prévoyance non paramétré dont la base de calcul est le plafond de sécurité social, celui-ci sera pré-rempli. Afin que vos calculs soient corrects, ne pas le modifier et paramétriser dans les cases annexes le % de répartition.

**Toutefois, ces nouvelles fonctionnalités ne seront actives qu'à partir de la saisie des bulletins de janvier 2025.**

**RETOUR  
SOMMAIRE**



## RAPPELS

## ► **Accès à la documentation**

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).

Inscription

## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.19** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ► Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

**Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.**

L'équipe Impact emploi vous remercie !



**Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.**

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.

## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Cycle de paie](#)
- [Fiabilisation des données Urssaf](#)
- [Fiabilisation des données retraite](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

---

[Lisez-moi V3.01.005 – novembre 2023](#)



## V.3.01.005 / 17 novembre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.005 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

#### ► **Alerte – Sollicitations excessives des demandes de régularisation**

Les demandes de régularisation pour modification de contrats sont excessives et récurrentes.

Nous vous invitons à recadrer la relation avec les employeurs dont vous gérez la paie et d'être vigilant à ce que les documents (bulletins, bordereaux...) soient vérifiés dans un délai raisonnable. Dans votre relation contractuelle, vous pouvez prévoir d'ajouter une clause concernant les échanges entre vous et l'employeur et prévoir des sanctions graduées en cas de transmission tardives d'informations, par exemple.



#### BULLETIN DE SALAIRE

#### ► **Nouvelle absence : congé projet transition professionnelle**

Une nouvelle absence est créée. il s'agit de l'absence pour projet de transition professionnelle :

Régl. salaires

Primes gratifications	Ajustement sur le net	Chômage	intégration PP prévoir n
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature

Base pour la retenue  Horaire théorique mensuel à temps c

Motif	date de début	date de fin	date de reprise	Complément libellé	Nomb heure
Entrée en cours de mois					0
Sortie en cours de mois					0
Absence autorisée					0
Absence non autorisée					0
Période de non activité intermittent					0
Chômage partiel					0
Chômage partiel réduction du temps de travail					0
Congé parental d'éducation					0
Congé de présence parentale					0
Congé de solidarité familiale					0
Congé de proche aidant					0
Congé divers non rémunéré					0
Congé sans solde > 30 jours					0
Congé pour mandat parlementaire					0
Congé de conversion avec prise en charge par					0
Congé de conversion sans prise en charge par					0
Congé projet transition prof.					0
Inaptitude temporaire liée à la grossesse					0

avancée...

RETOUR  
SOMMAIRE



## PARAMETRAGE

### ► Taux paritarisme CCN Sport

Le taux de la **cotisation CIF paritarisme** à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 passe à **0,08 %**. Cette version prend en compte cette évolution.



*Si vous avez déjà établi vos bulletins de novembre 2023, pensez à les recalculer avant d'envoyer votre DSN.*

RETOUR  
SOMMAIRE

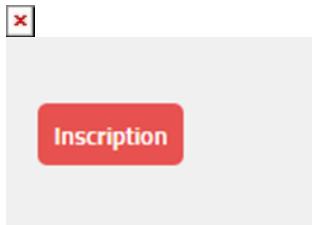


## RAPPELS

## ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.18** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Rechercher

RETOUR SOMMAIRE

---

**[Lisez-moi V3.01.003 – septembre 2023](#)**



## V.3.01.003 / 4 septembre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.003 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Correction d'anomalies](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur](#)

[internet](#).

NOUVEAU

## ► **Montant Net Social**

Le montant net social est développé sur les bulletins.

Quelques erreurs de paramétrage, peuvent exister . Le montant net social peut donc être erroné pour certains. Nous vous invitons à nous communiquer ces situations, par l'assistance. Les corrections seront apportées au fil des mois.

Toutefois, nous tenons à rassurer que pour le moment, le montant net social est indiqué sur le bulletin de salaire à titre d'information. Nous invitons les personnes concernées par la prime d'activité à continuer à déclarer leur montant net social sans tenir compte du montant indiqué sur le bulletin de salaire. Cette information sera déclarée en DSN, à partir de janvier 2024.

Retrouvez toutes les informations sur la fiche pratique dédiée : [montant net social](#)

RETOUR  
SOMMAIRE



ADMINISTRATIF SALARIE

## ► **Saisie d'un contrat d'apprentissage qui succède à un contrat en CDI.**

La date du début du contrat d'apprentissage doit être en cohérence avec la date inscrite sur le CERFA.

Ainsi, si ce contrat succède à un contrat CDI classique, alors vous devez clôturer le contrat CDI avec un motif « **démission** » .

RETOUR  
SOMMAIRE



## CORRECTION D'ANOMALIES

### ► Génération fichier DSN

A compter de cette version, le bug du montant à payer (bloc 20) est corrigé.

### ► Etat des dépenses détaillées

La correction de la comptabilisation de la cotisation formation PP est effectuée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)



## PARAMETRAGE

### ► Titres-restaurant

La limite d'exonération de la part patronale a été mise à jour. elle s'élève à 6.91 €.

### ► CCN du SPORT

Le paramétrage des salaires basé sur des plafonds par tranche a été mis à jour.

L'écran « Informations complémentaires » a évolué.

Il reprend maintenant les 3 cas qui déterminent le montant du SMC à retenir.

Convention collective Informations complémentaires Informations DSN



01/08/2023-31/07/2025

**Supprimer l'information**    **Nouvelle information**    **Modifier l'information**

- Date de début :  - Date de fin :

- Niveau :  - Coefficient :  - Indice de départ :

3,000 % - Pts d'ancienneté :

calculée avec salaire de base  
 distincte sur le bulletin de paie

- Autres pts :  - Taux horaire :  - Pts min conventionnel :

- Groupe :

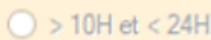
- Horaire hebdomadaire :  <= 10H  > 10H et < 24H  => 24H



Avec cette mise à jour, vous devez repasser sur cet écran pour chacun de vos salariés afin de vérifier si les données sont correctes.



Doit être coché - pour les contrats à temps partiel (24 h et plus par semaine)  
 -pour les contrats à durée indéterminée intermittent (CDII)  
 -pour les contrats de travail à taux plein



Doit être coché pour les contrats à temps partiel (plus de 10 heures et moins de 24h/semaine)



Doit être coché pour les contrats à temps partiels (jusqu'à 10h/semaine)

Impact emploi affichera sur votre bulletin, dans une bulle d'aide le salaire minimum à appliquer en fonction des informations saisies. Dans notre cas ci-dessous l'employeur paye un salaire légèrement supérieur au salaire minimum :

Août 2023

Periode d'emploi

quotité

151,67

salaire de base

2 789,71

SMC : 2759.5

La formule appliquée dans Impact Emploi :

Exemple : un salarié a un contrat de travail à 110 heures par mois soit plus de 24 heures par semaine au groupe 6 .

Son salaire minimum affiché sera de  $2759.50 * 110 / 151.67 = 2001.351619$

Nous n'avons pas retenu le calcul par le taux horaire de la grille dela CCN car il ne contient que 2 décimales .  $110h*18.19€ = 2000.9$

Juillet 2023	Periode d'emploi	01/07/2022	
Quotité	110,00		
Salaire de base	2 001,35	SMC : 2001.351619	
	01/09/2010-30/06/2023		01/07/2023-30/06/2025
<a href="#">Supprimer l'information</a> <a href="#">Nouvelle information</a>			
- Date de début : <input type="text" value="01/07/2023"/>		- Date de fin : <input type="text" value="30/06/2025"/>	
- Niveau : <input type="text"/>		- Coefficient : <input type="text"/> - Indice de	
4,000 %		- Pts d'ancienneté : <input type="text"/> <input type="radio"/> calculée avec <input checked="" type="radio"/> distincte sur	
- Autres pts : <input type="text"/>		- Taux horaire : <input type="text"/> - Pts min conventionnés	
- Groupe : <input style="width: 150px; height: 25px; border: 1px solid #ccc; border-radius: 5px; padding: 2px 5px;" type="text" value="Groupe 6"/> <input style="width: 25px; height: 25px; border: 1px solid #ccc; border-radius: 5px; vertical-align: middle;" type="button" value="▼"/>			
- Horaire hebdomadaire : <input type="radio"/> <= 10H <input type="radio"/> > 10H et < 24H <input checked="" type="radio"/> => 24H			

- Contrat de travail à temps partiel (24h et plus par semaine) - Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (CDII) - Contrat de travail à temps plein							
151,67	01/09/2022 1 491,28 €			01/01/2023 (ou date d'extension si postérieure)			01/07/2023
Groupe	Formule	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire
1	(SMC + 7,75%) + 60 €	1 666,85 €	10,99 €	1 717,00 €	11,32 €	1 737,00 €	11,45 €
2	(SMC + 10,75%) + 60 €	1 711,59 €	11,28 €	1 763,00 €	11,62 €	1 783,00 €	11,76 €
3	(SMC + 18,25%) + 60€	1 823,44 €	12,02 €	1 878,50 €	12,39 €	1 898,50 €	12,52 €
4	(SMC + 24,75%) + 60€	1 920,37 €	12,66 €	1 978,00 €	13,04 €	1 998,00 €	13,17 €
5	(SMC + 39,72%) + 60€	2 143,62 €	14,13 €	2 208,00 €	14,56 €	2 228,00 €	14,69 €
6	(SMC + 49,31%) + 60€	2 659,45 €	17,53 €	2 739,50 €	18,06 €	2 759,50 €	18,19 €



## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ► Norme 2022

La norme 2022 est fermée. Si vous avez la nécessité de déposer des fichiers DSN en norme 2022, contactez l'assistance.

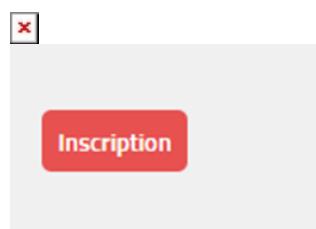


## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).

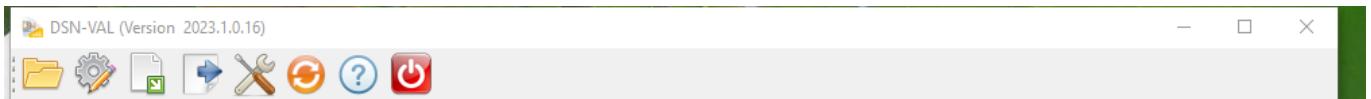


### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2023, une nouvelle version de

votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2023.1.0.16 :



 **Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

#### ► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos  **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.



#### FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



## [Lisez-Moi V3.00.110 – Mai 2022](#)



### **V.3.00.110 / 3 mai 2022**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.110 d'Impact emploi association.

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos](#)*

[identifiants de connexion](#).

---

## Sommaire :

- [Informations importantes](#)
  - [Informations complémentaires](#)
  - [Taux et barèmes](#)
  - [Extractions de données](#)
  - [Fiches à la une](#)
- 



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles (*travail à distance...*), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

---



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### ► Nouvelle version DSN-Val 2022 à installer



Provisoirement, la mise à jour automatique n'est pas disponible.

Pour être certain d'utiliser la dernière version, vous devez réinstaller DSN VAL.



Si besoin, retrouvez [ICI](#), la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN.



## TAUX ET BAREMES

### ► Revalorisation du SMIC

Le SMIC est revalorisé à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

### ► CCN du sport : Changement des taux prévoyance

A compter du **1er juillet 2022**, le taux de cotisation global du régime conventionnel de prévoyance est **fixé à 0,73% de la rémunération brute du salarié**, selon la répartition suivante : 0,365% pour l'employeur et 0,365% pour le salarié.

### ► CCN ECLAT: Augmentation de la valeur du point V1 et des coefficients A et B

Compte tenu de la revalorisation du SMIC et de l'évolution de l'inflation, **des modifications ont été apportées par l'avenant 193**. Celles-ci **entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> Mai 2022**.

La **valeur du point V1 est revalorisée à 6.61€** et les coefficients du Groupe A et B augmentent. Le coefficient du **groupe A** anciennement à 247 passe donc à **250** et le coefficient du **groupe B** anciennement à **257** passe lui à **260**.

### ► CCN Enseignement Privé (IDCC 3218) – valeur du point

A compter du **1er avril 2022**, la valeur du point de la CCN Enseignement Privé

est passé de **17.97** à **18.24**, soit **1.52 €** le point.

---



## EXTRactions DE DONNEES

### ► Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD

Cette requête (« 65. Salariés options contrat ») est à votre disposition pour identifier les CDD transformés en CDI pour lesquels la taxe **CFP 1%** est restée cochée.

Une fois la requête exécutée. Vous retrouverez les contrats concernés en filtrant la **colonne D** en sélectionnant « **CDI** » et la **colonne L** en sélectionnant « **Taxe CFP 1%** ».



Pour rappel, retrouvez [ici](#) le mode opératoire pour exécuter la requête.

Une fiche pratique est à votre disposition pour [régulariser les bulletins](#).

---



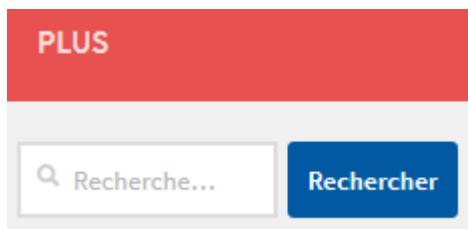
## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que **les nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Congé parental d'éducation](#)
- [Exécuter une requête](#)
- [Saisie d'un temps partiel](#)

- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)
- [Utiliser impact emploi en télétravail](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



## [Lisez-moi V91 – Novembre 2020](#)



### **V.3.00.91 / 3 novembre 2020**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.91 d'Impact emploi association.

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).*

## - Sommaire -

- [Informations importantes](#)
  - [DSN](#)
  - [Bulletin de salaire](#)
  - [Paramétrage](#)
  - [Fiches à la une](#)
  - [Rappels](#)
- 



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour



Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...)** durant le téléchargement de la mise à jour car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles (*travail à distance...*), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, suivez [ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

---

#### ► COVID-19 : Annulation de cotisations et aide au paiement

Si vous n'avez pas pu déclarer l'exonération de cotisations des associations éligibles au dispositif via la DSN de septembre, un délai supplémentaire est toléré via la DSN d'octobre (*exigible au 15 novembre 2020*).



Rappel : La régularisation des bulletins concernés par ces mesures d'aide est un prérequis indispensable à la déclaration de l'exonération ([Fiche pratique disponible ICI](#)).

---

## ► Rappel assistance

Nous vous rappelons que l'unique adresse pour envoyer vos demandes d'assistance technique est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).



Toute demande transmise directement sur l'adresse personnelle d'un des membres de l'assistance est susceptible d'induire un retard de traitement, notamment en cas d'absence de l'interlocuteur.

L'équipe Impact emploi vous remercie de votre compréhension.

RETOUR  
SOMMAIRE



## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ► CCN Sport : Dépôt DSN octobre



Si vous avez déposé vos DSN d'octobre incluant des salariés de la CCN Sport, merci de les ré-déposer (le recalculation des bulletins n'est pas nécessaire).

RETOUR  
SOMMAIRE



## BULLETIN DE SALAIRE

## ► **CCN Sport : Affichage de l'exonération des cotisations prévoyance**

A compter de la version V.3.00.91, l'exonération des cotisations prévoyance pour la CCN du sport est effective.



L'affichage de la prévoyance n'est pas présent sur le bulletin mais les informations nécessaires sont bien transmises en DSN.

Il n'est donc pas nécessaire de procéder au recalcul des bulletins.

RETOUR  
SOMMAIRE



## PARAMETRAGE

### ► **Requête indemnités chômage partiel**

Une nouvelle requête « **84. Chomage\_partiel** » est à votre disposition pour vous permettre de **lister les employeurs ayant eu recours au chômage partiel sur une période donnée**.



La fiche pratique « [Exécuter une requête](#) » est à votre disposition.

### ► **Rappel sauvegardes et restaurations**

Si vous êtes de retour en situation de télétravail, **pensez à revoir vos scripts de sauvegarde** (vous avez peut-être changé de répertoire ou reporté certaines sauvegardes).



Retrouvez si besoin la fiche pratique « [Sauvegardes et restaurations](#) », ainsi

que la fiche « [Sauvegarde des bases de données – Anomalies](#) ».

---

 RETOUR  
SOMMAIRE



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Module de régularisation de bulletins – Activité partielle](#)
- [COVID-19 – Annulation de cotisations et aide au paiement](#)
- [COVID-19 – Activité partielle / Chômage partiel](#)
- [Sauvegarde base de données – Anomalies](#)
- [Utiliser Impact emploi en télétravail](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !

N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

 Recherche... Rechercher

 RETOUR  
SOMMAIRE



## RAPPELS

### ► [Outil de contrôle DSN-Val](#)

La dernière version de DSN-Val est la 2020.1.1.21

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



## ► **Comment joindre l'assistance ?**



En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Lors de vos demandes d'assistance, **n'oubliez pas de communiquer un contact téléphonique autre afin que l'équipe technique puisse vous joindre**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

---

Pour toute **demande de régularisation DSN**, merci d'utiliser le formulaire [\*\*« Fiche-navette – Régularisation DSN »\*\*](#).

Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, **l'unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !